



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

MAIRIE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE  
35 PLACE DU 08 MAI 1945  
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

**B - Identification du titulaire du marché public.**

COLAS FRANCE  
1575 CHEMIN DE LA GRANGE DES ROUES  
CS 20102 SORGUES  
84275 VEDENE CEDEX

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

Travaux de piétonnisation

- ☐ Référence du marché public : **22.008**
- ☐ Date de la notification du marché public : **13 Juillet 2022**
- ☐ Durée d'exécution du marché public : 7 mois y compris 1 mois de préparation
- ☐ Montant : 675 262, 75 € HT

## D - Objet de l'avenant.

Des modifications techniques relatives à la mise en œuvre du débusage de la Lône et à l'application du revêtement en stabilisé sur le cheminement piéton situé en bord de berge, ont engendrés des travaux non prévues dans le cadre du marché initial.

Le présent avenant a pour objet de modifier le coût des travaux réalisés et d'intégrer les prix nouveaux liés à ces travaux.

En amont des aménagements de voirie prévus dans le cadre de ce marché, les travaux réalisés par les différents concessionnaires ont engendrés des mouvements de sols et des modifications de la topographie des berges de la Lône.

Compte tenu de la profondeur des réseaux publics, de la nature des sols et de la réhabilitation des caisses de branchements situés en bord de berge, certains points topographiques ont été modifiés sur le chemin de la Lône.

Ainsi, lors des études préparatoires liées à l'exécution du chantier, les relevés du géomètre ont mis en exergue des divergences avec le plan projet transmis pendant la consultation des entreprises.

De ce fait, la mise en œuvre et l'implantation du cheminement piéton en bord de Lône telle que prévu dans le cadre du marché initial risque de déstabiliser les berges de la Lône et la stabilité du cheminement ne peut être garantie avec les techniques envisagées.

Afin de pallier à ces difficultés techniques, il a été décidé de réaliser un radier béton sous le revêtement du cheminement piéton le long des berges de la Lône ; soit ~30 % du linéaire total.

De plus, entre la rue des Argelas et l'avenue V. Hugo, un ouvrage spécifique lié à la rétention de la Lône a mis en évidence une sur-profondeur du fil d'eau de la Lône sur ce secteur.

Etant donné la côte fil d'eau de la Lône qui nécessite des pentes de talus très importante, la mise en œuvre du débusage ne peut être réalisée. La largeur de la voie, ne permet pas de réaliser le débusage, le cheminement piéton et une largeur de chaussée acceptable.

De fait, une noue paysagère sera réalisée en lieu et place du débusage, permettant le raccordement des eaux pluviales de la voie publique dans cette noue.

### Incidence financière

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Les modifications techniques entraînent une moins-value de 427.25 € HT et le montant définitif du marché s'élève à **674 835,50 € HT**

### Prix nouveaux

- PN1 : Mise en œuvre d'un radier béton, 80 € / m<sup>2</sup>

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la confection d'un radier en béton armé, épaisseur 17 cm, sous trottoir. Il comprend :

- Béton de classe C25/30 avec incorporation de fibres non métalliques.
- Incorporation d'un chaînage 10\*10 fil de de 10 mm côté fer plat et bordures et d'un treillis soudé ST15C, y compris recouvrement entre panneaux et avec le chaînage.
- Sciage de dilatation tous les 3 mètres pour joint de retrait.

La surface devra rester « rugueuse » pour permettre l'adhérence du revêtement final.

- PN2 : Fourniture et pose d'un coffrage métallique, 65 € / ml

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de fer plat en acier brut, épaisseur 6 mm et hauteur 20 cm, pour coffrage du radier béton et du revêtement final et finition de la tranche vue côté Lône. Il comprend :

- les terrassements éventuels nécessaires à sa mise en place,
- le réglage et la mise en forme du sol en place,

- la pose et la mise à niveau du fer plat,
- le scellement dans le fond de forme par enfonçage et soudage de tiges tous les 3 mètres,
- la mise en place de pattes de scellement côté béton.

- PN3 : Mise en œuvre d'un entonnement naturel, 690 € / unité

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un entonnement naturel lorsqu'une canalisation pluviale se rejette dans la Lône. Il comprend :

- les terrassements complémentaires nécessaires à sa réalisation et l'évacuation des déblais,
- la découpe soignée de la canalisation,
- la fourniture et la mise en œuvre de géogrille et de mélange terre pierre pour réalisation d'une « chaussette »,
- le nettoyage des abords, en particulier l'évacuation de tout matériau qui aurait pu glisser dans le lit de la Lône au droit des entonnements.

### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : Entraigues sur la Sorgue, le 10/02/2023

Signature

*(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.